

Arrêté portant ouverture des registres d'inscription aux épreuves finales du Diplôme National du Brevet Session 2024 des académies de Créteil, Paris et Versailles

Le directeur du service interacadémique des examens et concours,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 222-9, D. 332-16 et suivants ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2015 modifié relatif aux modalités d'attribution du DNB et notamment son article 18;

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Les registres d'inscription aux épreuves finales du diplôme National du Brevet de la session 2024 sont ouverts **du lundi 13 novembre 2023 au lundi 4 décembre 2023**. La préinscription s'effectue en ligne sur l'application CYCLADES.

Article 2. – A l'issue de sa préinscription en ligne, chaque candidat individuel doit déposer **au plus tard le mardi 12 décembre 2023** sa confirmation d'inscription datée et signée sur son espace candidat CYCLADES.

Article 3. – La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 10 octobre 2023

Le directeur du service interacadémique des examens et concours


Frédéric MULLER